

Extraits du site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Élections

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.



QUELLE EST VOTRE SITUATION ?

En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier.

Vérifier son inscription et son bureau de vote

S'inscrire sur la liste électorale

Se renseigner sur la carte électorale

Faire une procuration

Vérifier la date des prochaines élections

Savoir ce dont j'ai besoin le jour du vote

Consulter les listes électorales

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)



Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant de commencer, vous pouvez [vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales](#).



À savoir : vous pouvez vous inscrire jusque début mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Accéder au
service en ligne 